



PV sur un dépose minute!!

Par **rom126**, le **03/02/2014** à **17:11**

Bonjour, rnrnje viens de recevoir un PV pour un stationnement sur un dépose minute devant une école. Le panneau du dépose minute marque stationnement interdit sauf du lundi au vendredi de 8h à 19h (je ne suis plus sur des heures exactes mais cela importe peu car j'ai pris le PV un mercredi à 15h). Puis-je contester le PV??rnrnEn vous remerciant par avance

Par **Tisuisse**, le **03/02/2014** à **18:18**

Bonjour,rnrnVoyez d'abord en mairie car il est possible que l'arrêt et le stationnement reste interdit aux heures des classes en raison du plan vigie-pirate.